

naître votre sentiment à ce sujet. Les bureaux de poste faisant un chiffre d'affaires de \$400 à \$3,000 ont été soustraits à la juridiction de la Commission du service civil. M. Tomlinson a dit que c'était autant de préoccupation de moins pour vous. Cela va de soi parce que vous n'aviez rien à faire avec ces bureaux de poste; les députés s'en occupent. N'en est-il pas ainsi?—R. Oui.

D. Au ministère des Postes seulement où le favoritisme est permis quant le salaire est moins de \$3,000. Ne pourriez-vous pas dire au Comité avant la fin de la séance,—car il se peut que vous ne puissiez répondre maintenant, et je veux que vous concentriez votre attention sur ce fait,—quelles dépenses entraînerait la nomination d'un personnel suffisant pour voir à toutes les nominations qui s'effectuent présentement sous le couvert du favoritisme? Vous pourriez l'estimer par le nombre de visites que vous auriez, le nombre d'employés qu'il vous faudrait. Mais je suppose que cela ne coûterait pas plus de \$15,000?—R. Ma foi...

D. ...au pays pour obtenir ce service additionnel?—R. Pour vous répondre il faudrait que j'étudie toutes les positions qui ont été soustraites à la juridiction de la Commission. Il me faudrait en dresser un tableau, consulter les examinateurs et leur demander la fréquence moyenne des nominations.

M. MULOCK: Il faudrait d'autres examinateurs?

M. GLEN: Oui.

M. FOURNIER: Comment obtenez-vous le chiffre de \$15,000?

M. GLEN: J'ai dit l'avoir supposé.

Le TÉMOIN: Je ne crois réellement pas que \$15,000 suffisent.

*M. Glen:*

D. Vous ne le croyez pas?—R. Non.

D. Voici ce dont je veux que vous vous préoccupiez en répondant à cette question; en enlevant entièrement le favoritisme aux députés et en faisant dépendre toutes les nominations de la Commission du service civil, combien cela coûterait-il au pays? Je sais que vous ne pouvez me répondre aujourd'hui, mais je voudrais que vous nous en informiez.

*M. Fournier:*

D. Je vais faire suite à cette question. M. Bland a dit qu'il y avait plus de 60,000 employés civils au Canada et que 35,000 d'entre eux étaient sous la juridiction de la Commission du service civil; il en reste donc de 25,000 à 30,000 qui ne relèvent pas d'elle?—R. C'est exact.

D. Monsieur Glen, vous avez dit que \$15,000 suffiraient pour effectuer le changement ci-haut. Je ne crois pas que vous ayez tenu compte de ces faits. D'après M. Clark le fonctionnarisme coûte au pays \$77,000,000 par année.—R. \$84,000,000, je crois.

D. M. Clark, le sous-ministre des Finances a mentionné \$77,000,000. Il a aussi cité le chiffre de 65,000 employés civils. Comment ferez-vous pour assujettir à la Commission tous ces employés supplémentaires sans faire de fortes dépenses? Je n'exprime que mon opinion personnelle. Vous avez dit que l'auteur de cette étude sur les affaires du fonctionnarisme avait dit de bonne foi que les députés pouvaient souvent commettre des erreurs concernant les nominations peu importantes, parce qu'ils se fient aux renseignements venant d'amis. A votre avis, avez-vous un meilleur mécanisme dans mon comté pour la nomination de gardiens de phare, gardiens, concierges, que mes adversaires ou moi-même dans le comté? Etes-vous plus à même de vous renseigner que moi sur les aptitudes des aspirants à ces emplois?—R. Non, je ne le crois pas.

D. Vous savez qu'un député connaît d'habitude une bonne proportion de ses électeurs?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Et il peut obtenir les meilleures références.